

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 1 du 11 janvier 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

déterminant les modèles relatifs aux demandes d'autorisation de fabrication, de commerce ou d'intermédiation de matériels de guerre de la catégorie A2 et aux registres tenus par les titulaires de ces autorisations, mentionnés aux articles R. 2332-10 et R. 2332-17 du code de la défense.

Du 13 décembre 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ déterminant les modèles relatifs aux demandes d'autorisation de fabrication, de commerce ou d'intermédiation de matériels de guerre de la catégorie A2 et aux registres tenus par les titulaires de ces autorisations, mentionnés aux articles R. 2332-10 et R. 2332-17 du code de la défense.

Du 13 décembre 2017

NOR A R M D 1 7 3 3 6 8 6 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 107.1

Référence de publication : JO n° 297 du 21 décembre 2017, texte n° 19 ; signalé au BOC n° 1/2018.

JO n° 297 du 21 décembre 2017, texte n° 19